

**Postulat Raphaël Mahaim et consorts – Pour l'équité fiscale entre couples mariés et concubins dans le canton de Vaud**

*Texte déposé*

En date du 28 février 2016, la population suisse s'est exprimée au sujet de l'initiative PDC « Pour le couple et la famille — Non à la pénalisation du mariage ». Une très courte majorité de la population a rejeté le texte, probablement en raison des défauts dont souffrait l'initiative : amalgame avec une nouvelle définition constitutionnelle du mariage excluant le mariage entre personnes du même sexe et texte de l'initiative trop rigide.

Cela étant dit, la campagne précédant la votation a révélé à quel point l'iniquité fiscale entre personnes mariées et non mariées est mal perçue par la population, cela à juste titre. Le Tribunal fédéral a d'ailleurs dénoncé cette inégalité de traitement il y a de nombreuses années déjà. Il n'est pas admissible que le seul statut juridique des couples (mariés ou concubins) soit constitutif d'inégalités de traitement.

Les différentes études menées ces dernières semaines ont révélé que le canton de Vaud fait partie des cantons les moins bien lotis en la matière en comparaison intercantonale, les couples mariés étant défavorisés pour plusieurs tranches de revenu par rapport aux couples de concubins. **Les postulants soussignés demandent ainsi au Conseil d'Etat d'étudier toutes les pistes permettant de rétablir l'équité fiscale entre couples mariés et concubins au plan de l'imposition cantonale. Les propositions du Conseil d'Etat pourront utilement être appuyées par une étude chiffrée complète de la situation, avec des projections fiscales pour toutes les tranches de revenu.**

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

(Signé) Mahaim Raphaël  
et 25 cosignataires

*Développement*

**M. Raphaël Mahaim (VER) :** — Mon développement sera bref, car nous aurons longuement l'occasion d'en discuter en séance de commission. Comme vous le savez, la manière de fiscaliser les revenus d'un couple, qu'il soit marié ou non, est un sujet important, qui divise les Chambres fédérales depuis quelques années. Depuis un bon nombre d'années, le Tribunal fédéral dit qu'il faut mettre fin à la discrimination qui frappe les deux types d'organisation familiale. Malheureusement, pour des raisons de divergence politique, les solutions proposées n'ont jamais pu réunir de majorité aux Chambres et cette situation de statu quo dure depuis trop longtemps !

Ce postulat est complémentaire à l'intervention de Martial de Montmollin, mais il n'a pas le même objectif. Le canton de Vaud ayant été souvent cité comme mauvais élève dans le cadre de la campagne populaire précédant la votation sur l'initiative du PDC, l'idée du présent postulat est de demander une analyse chiffrée et un bilan de la situation dans le canton pour les différentes tranches de revenu. Nous demandons une analyse des effets positifs — voire négatifs — de l'introduction des différents modèles à disposition, à l'aide de projections, afin que nous puissions, ensuite, avoir une discussion rationnelle, fondée sur des chiffres. Nous pourrions aussi, par hypothèse, avoir une discussion sur les éventuels effets pervers créés par l'un ou par l'autre des modèles envisagés. Je vous remercie de faire bon accueil à ce postulat qui sera discuté en commission.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**